

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

DE FAISANT FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'absence de la chef de service du pôle solidarités – maison du Département solidarité du Montreuillois – site de Marconne – service enfance famille et service social départemental.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Virginie Lorent, assistant socio-éducatif fait fonction de chef de service au pôle solidarités – maison du Département solidarité – site de Marconne – service enfance famille et service social départemental, à compter du 1^{er} avril 2025.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 11 avril 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture 062-226200012-20250411-RH17287CD042025-AI Date de télétransmission : 22/04/2025 Date de réception préfecture : 22/04/2025
--

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.